

**COMPTES DE
L'EXERCICE
2019**



**DE LA
COMMUNE ET
BOURGEOISIE D'ISÉRABLES**

Convocation de l'assemblée bourgeoisiale

Les bourgeoises et bourgeois de la Bourgeoisie d'Isérables sont convoqués en assemblée bourgeoisiale,

le jeudi 27 août 2020,

à 19h30 à la salle de gymnastique,

avec l'ordre du jour suivant :

1. *Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 12 décembre 2019 ;*
2. *Présentation des comptes de l'exercice 2019 de la Bourgeoisie d'Isérables ;*
3. *Lecture du rapport de l'organe de contrôle et adoption des comptes ;*
4. *Divers.*

Conformément aux dispositions légales, le fascicule des comptes 2019 peut être consulté durant le délai légal tous les jours ouvrables, pendant les heures officielles d'ouverture au bureau communal.

L'Administration bourgeoisiale

Le billet de la bourgeoisie

Chères bourgeoises,
Chers bourgeois,

Vous êtes convoqués en assemblée bourgeoise le jeudi 27 août 2020 avec comme point principal à l'ordre du jour, l'adoption des comptes proposés pour l'exercice 2019 de la Bourgeoisie d'Isérables.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Le compte de fonctionnement 2019 de la bourgeoisie boucle avec une marge d'autofinancement de CHF 3'401.72. Avec un total des amortissements de CHF 32'505.-, le compte 2019 se solde par une diminution de la fortune nette de CHF 29'103.28.

Les charges de fonctionnement (sans les amortissements) atteignent CHF 50'409.43. Elles comprennent environ CHF 10'000.- de frais administratifs et financiers (assurances, impôts, intérêts ...); CHF 5'500.- pour les entretiens des chalets d'alpage, et des chemins de la Bourgeoisie et près de CHF 2'300.- pour les rabais aux bourgeois sur la vente de bois. Une charge extraordinaire de CHF 19'000.- a été inscrite afin de tenir compte du non versement de la contribution NVRM SA pour l'année 2018, suite à la dénonciation par la Bourgeoisie de la convention conclue en 2013. De plus les procédures en cours entre la Bourgeoisie d'Isérables et NVRM SA ont occasionné des frais d'études et d'avocats pour près de CHF 9'000.-.

Les revenus de fonctionnement se montent en 2019 à CHF 53'811.15. Ils se composent de la subvention communale sylvicole de CHF 20'000.-, de la location des alpages bourgeoisiaux pour CHF 18'000.-, du produit des titres, des intérêts et dividendes ainsi que de la revalorisation des titres NVRM SA pour CHF 15'811.15. Il est à relever que, dans l'attente de la conclusion d'une nouvelle convention, aucune contribution n'a été perçue pour 2019 de la part de NVRM SA.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Les montants investis en 2019 atteignent CHF 235'338.80 et des recettes d'investissement (subventions) ont été perçues pour CHF 34'233.80. Les investissements nets à charge de la Bourgeoisie ont donc atteint CHF 201'105.-. Avec une marge d'autofinancement de CHF 3'401.72, l'insuffisance de financement des investissements se monte donc à CHF 197'703.28.

Les investissements effectués en 2019 sont les suivants :

- Rénovation complète de la cave à fromages et mise en conformité aux normes sanitaires : CHF 30'189.80
- Participation au projet « Les Larmes du Fou » : CHF 10'000.-
- PRC Balavaux II : CHF 23'859.15
- PGI Pra da Dzeu (Plan de Gestion Intégrée 3^{ème} étape) : CHF 171'289.85

Comme le relève le rapport de l'organe de révision, les dépenses d'investissements 2019 ont largement dépassé le budget prévu. Ceci s'explique par le décalage dans le versement des participations de tiers qui interviendra à la fin des travaux liés au PGI Pra da Dzeu. Les montants encore à percevoir se montent à environ CHF 100'000.-.

Au 31 décembre 2019, la Bourgeoisie d'Isérables doit CHF 438'083.06 à la Commune d'Isérables. Cette situation doit être réglée dans un proche avenir. Pour ce faire, il est impératif de :

- Réduire au strict minimum les dépenses de fonctionnement.
- Augmenter les revenus, notamment par la conclusion rapide d'une nouvelle convention avec NVRM SA.
- Ne réaliser aucun investissement qui ne soit intégralement autofinancé.

DIVERS

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver nombreuses et nombreux lors de notre assemblée bourgeoisiiale, je vous adresse, chères bourgeoises et chers bourgeois, mes meilleurs sentiments.

Pour la bourgeoisie d'Isérables

Régis Monnet
Président

Aperçu du compte administratif

Compte
2018Budget
2019Compte
2019

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	35'658.77	9'050.00	50'409.43
Revenus financiers	+ CHF	58'952.00	58'952.00	53'811.15
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	23'293.23	49'902.00	3'401.72

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	23'293.23	49'902.00	3'401.72
Amortissements ordinaires	- CHF	17'315.05	15'000.00	32'505.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	29'103.28
Excédent de revenus	= CHF	5'978.18	34'902.00	-

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	184'606.85	100'000.00	235'338.80
Recettes	- CHF	156'290.80	81'000.00	34'233.80
Investissements nets	= CHF	28'316.05	19'000.00	201'105.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	23'293.23	49'902.00	3'401.72
Investissements nets	- CHF	28'316.05	19'000.00	201'105.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	5'022.82	-	197'703.28
Excédent de financement	= CHF	-	30'902.00	-

Compte de fonctionnement selon les tâches

Compte 2018

Budget 2019

Compte 2019

	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	6'209.82	-	5'950.00	-	19'986.43	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	44'033.85	20'000.00	33'000.00	20'000.00	59'228.85	20'000.00
9 Finances et impôts	2'730.15	38'952.00	3'100.00	39'600.00	3'699.15	33'811.15
Total des charges et des revenus	52'973.82	58'952.00	42'050.00	59'600.00	82'914.43	53'811.15
Excédent de charges		-		-		29'103.28
Excédent de revenus	5'978.18		17'550.00		-	

Compte de fonctionnement selon les natures

Compte 2018

Budget 2019

Compte 2019

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	700.00		700.00		900.00	
31 Biens, services et marchandises	8'239.97		8'350.00		22'785.58	
32 Intérêts passifs	26'718.80		-		26'723.85	
33 Amortissements	17'315.05		15'000.00		32'505.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	-		-		-	
36 Subventions accordées	-		-		-	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Impôts		39'000.00		39'000.00		18'000.00
41 Patentes et concessions		-48.00		-48.00		-48.85
42 Revenus des biens		-		-		15'860.00
43 Contributions		20'000.00		20'000.00		20'000.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-
45 Restitutions de collectivités publiques		-		-		-
46 Subventions		-		-		-
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	52'973.82	58'952.00	24'050.00	58'952.00	82'914.43	53'811.15
Excédent de charges		-		-		29'103.28
Excédent de revenus	5'978.18		34'902.00		-	

Compte des investissements selon les tâches

Compte 2018

Budget 2019

Compte 2019

	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	-	-	-	-	-	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic	-	-	-	-	-	-
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique, yc services industriels	184'606.85	156'290.80	100'000.00	81'000.00	235'338.80	34'233.80
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	184'606.85	156'290.80	100'000.00	81'000.00	235'338.80	34'233.80
Excédent de dépenses		28'316.05		19'000.00		201'105.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures

Compte 2018

Budget 2019

Compte 2019

	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	184'606.85		100'000.00		235'338.80	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	-		-		-	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		-		-		-
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		156'290.80		81'000.00		34'233.80
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	184'606.85	156'290.80	100'000.00	81'000.00	235'338.80	34'233.80
Excédent de dépenses		28'316.05		19'000.00		201'105.00
Excédent de recettes	-		-		-	

Année

2019

Étiquettes de lignes	Somme de Solde année précédente	Somme de Investissements	Somme de Subventions	Somme de Amortissements	Somme de Solde année en cours	Taux
Actions Télénendaz	10'000.00			-	10'000.00	0%
Biodiversité Pra Da Dzeu	1.00	171'289.85	- 24'424.00	- 14'765.85	132'101.00	10%
Etables et Châlets	54'000.00	30'189.80		- 8'489.80	75'700.00	10%
Mise en valeur mélèze de Balavaux	19'000.00			- 1'900.00	17'100.00	10%
Place de traite Tracouet	30'000.00			- 3'000.00	27'000.00	10%
PRC Balavaux II	19'000.00	23'859.15	- 9'809.80	- 3'349.35	29'700.00	10%
Les Larmes du Fou		10'000.00		- 1'000.00	9'000.00	10%
Alpage Tracouet	60'000.00			-	60'000.00	0%
Alpages Balavaux	71'550.00			-	71'550.00	0%
Total général	263'551.00	235'338.80	- 34'233.80	- 32'505.00	432'151.00	

Aperçu des indicateurs financiers

1. Degré d'autofinancement (I1)	2018	2019	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	82.3%	1.7%	11.6%

Valeurs indicatives

$I1 \geq 100\%$	5 - très bien
$80\% \leq I1 < 100\%$	4 - bien
$60\% \leq I1 < 80\%$	3 - satisfaisant (à court terme)
$0\% \leq I1 < 60\%$	2 - insuffisant
$I1 < 0\%$	1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2018	2019	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	39.5%	6.3%	23.7%

Valeurs indicatives

$I2 \geq 20\%$	5 - très bien
$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien
$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant
$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant
$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2018	2019	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	12.4%	10.1%	10.8%

Valeurs indicatives

$I3 \geq 10\%$	5 - amort. suffisants
$8\% \leq I3 < 10\%$	4 - amort. moyens (à court terme)
$5\% \leq I3 < 8\%$	3 - amort. faibles
$2\% \leq I3 < 5\%$	2 - amort. insuffisants
$I3 < 2\%$	1 - amort. nettement insuffisants

3.2 Taux global des amortissements	2018	2019	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	16.7%	1.1%	5.8%

4. Endettement net par habitant (I4)	2018	2019	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	125	362	244

Valeurs indicatives

$I4 < 3'000$	5 - endettement faible
$3'000 \leq I4 < 5'000$	4 - endettement mesuré
$5'000 \leq I4 < 7'000$	3 - endettement important
$7'000 \leq I4 < 9'000$	2 - endettement très important
$I4 \geq 9'000$	1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2018	2019	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	530.8%	1093.9%	799.5%

Valeurs indicatives

$I5 < 150\%$	5 - très bien
$150\% \leq I5 < 200\%$	4 - bien
$200\% \leq I5 < 250\%$	3 - satisfaisant
$250\% \leq I5 < 300\%$	2 - insuffisant
$I5 \geq 300\%$	1 - mauvais

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires
assemblée primaire
Ofinco, art. 69quater et quinquies

Exercice comptable 2019

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date d'information à l'assemblée primaire
	NEANT				

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau
Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau

Tableau synoptique des crédits d'engagement et complémentaires utilisés et encore disponibles
assemblée primaire
Ofinco, art. 30, al. 2, litt.d,e + art. 69bis et ter

Exercice comptable 2019

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial		Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissements net	Organe compétant: décision du ----- Conseil Municipal	Montant	Conseil municipal décision du:	Montant	Assemblée Primaire décision du:				
	NEANT										
Les compétences de l'AP se montent à 2'691.--											

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Comptabilité

Expertise

Fiscalité

Impôt

Management

Audit Révision

A l'assemblée primaire de la
Bourgeoisie d'Isérables
1914 Isérables

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2019

En exécution du mandat confié, et en application des articles 83 ss de la loi sur les communes du 5 février 2004 et des articles 72 ss de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, nous avons effectué l'audit des **comptes annuels 2019** de la Bourgeoisie d'Isérables.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions légales, incombe au Conseil. Celle-ci comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives. En outre le conseil est responsable de l'application de méthodes comptables et d'estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux recommandations de la profession. Sur la base de ces recommandations, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les comptes annuels, les estimations comptables effectuées et la présentation des comptes dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante pour former notre opinion. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux prescriptions légales et réglementaires, à l'exception des points mentionnés ci-après.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions légales
- l'entretien final avec le Président de la Bourgeoisie a eu lieu
- l'endettement net de la Bourgeoisie est considéré comme faible et a augmenté durant l'année
- les compétences en matière financière ne sont pas respectées en ce qui concerne le compte d'investissement. En effet le montant des investissements nets dépasse fortement le montant alloué au budget annuel. Il y a toutefois à prendre en considération le fait que des subventions et dons pourraient être reçus plus tard.
- selon notre appréciation, il peut exister une incertitude quant à la capacité de la Bourgeoisie à faire face à ses engagements à moyen terme. Il ressort en effet des budgets futurs des pertes, liées notamment à l'arrêt des encaissements des contributions NVRM. Ces insuffisances de recettes, couplées à l'augmentation de la dette, pourraient conduire à des problèmes de financement. Nous avons chargé le conseil bourgeoisial d'élaborer des solutions à même de pérenniser les comptes de la bourgeoisie sur le long terme.

Malgré les points relevés ci-dessus, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Leytron, le 2 juillet 2020 / NM


Nicolas MARTINET
Réviseur responsable

CEFIMA SA – Fiduciaire de Leytron


Patrice MARTINET

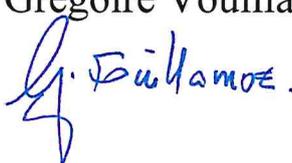
Certifié conforme par le Conseil bourgeoisial en date du 25 mai 2020

BOURGEOISIE D'ISERABLES

Le Président :
Régis Monnet



Le Secrétaire :
Grégoire Vouillamoz



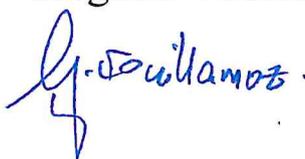
Les comptes 2019 ont été approuvés par l'assemblée bourgeoisiale en date
du 27 août 2020

BOURGEOISIE D'ISERABLES

Le Président :
Régis Monnet



Le Secrétaire :
Grégoire Vouillamoz



Convocation de l'assemblée primaire

L'assemblée primaire est convoquée pour,

**le jeudi 27 août 2020, à 20h00,
à la salle de gymnastique.**

avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 12 décembre 2019;*
- 2. Présentation des comptes de l'exercice 2019 de la Municipalité d'Isérables;*
- 3. Lecture du rapport de l'organe de contrôle et adoption des comptes 2019 ;*
- 4. Divers.*

Conformément aux dispositions légales, les comptes peuvent être consultés au greffe communal tous les jours ouvrables, pendant les heures officielles d'ouverture.

L'Administration Communale

Le billet de la municipalité

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Vous êtes convoqués en assemblée primaire le jeudi 27 août 2020 avec comme point principal à l'ordre du jour, l'adoption des comptes proposés pour l'exercice 2019 de la municipalité d'Isérables.

Les comptes de fonctionnement 2019, dont les éléments principaux sont présentés dans ce fascicule, illustrent le souci permanent d'efficacité qui guide l'action du conseil communal.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE MUNICIPALE

▪ **Considérations générales**

Le compte de fonctionnement 2019 de la commune boucle avec une marge d'autofinancement de CHF 676'607.60. Elle est inférieure à la moyenne des marges d'autofinancement des 12 dernières années (CHF 780'000.-).

Avec un total des amortissements de CHF 586'877.45, le compte 2019 se solde par une augmentation de la fortune nette de CHF 89'730.15.

Pour les différents chapitres du compte de fonctionnement, on relève les éléments principaux suivants :

▪ **Administration générale**

Les charges nettes de fonctionnement de l'administration générale atteignent CHF 633'547.69 en 2019, contre CHF 541'096.60 en 2018. Cette augmentation de plus de CHF 90'000.- est imputable à la mise à jour de l'équipement informatique et au renouvellement de l'ameublement du bureau communal, ainsi qu'à la période de transition entre Bernadette Favre et Robert Dalliard et à un rattrapage des charges sociales LPP. Le personnel administratif étant actuellement au complet et opérationnel, les charges retrouveront dès 2020 leur niveau antérieur.

L'administration générale ne représente toutefois que 14.3 % du total des dépenses de fonctionnement du ménage communal.

▪ **Sécurité publique**

Avec un total net de charges de CHF 142'922.42, le chapitre de la sécurité publique a coûté environ CHF 46'500.- de moins qu'en 2018. Cette diminution significative se remarque en particulier pour le CSIB (police du feu : - CHF 32'000.-) et pour l'AP2R et le SOC (autorité de protection et service officiel de curatelle : - CHF 9'400.-). Les autres charges de ce dicastère (cadastre, police intercommunale, police de l'habitant, police intercommunale, juge de commune et protection civile), sont restées très stables. La sécurité publique représente 3.2 % des dépenses communales.

- **Enseignement et formation**

Le coût net à charge de la commune pour l'enseignement et la formation s'élève à CHF 543'843.42 en 2019. L'augmentation d'environ CHF 28'000.- par rapport aux comptes 2018 s'explique par le nombre d'élèves des écoles primaires et du cycle d'orientation. L'essentiel des coûts de ce dicastère qui représente 12.3 % des charges communales est directement facturé à la commune par le canton.

- **Culture, loisirs et culte**

Globalement les coûts de ce dicastère sont restés stables en 2019 et se montent à CHF 125'328.53, ce qui représente le 2.8 % des charges communales.

Les sociétés locales continuent à être soutenues pour environ CHF 18'500.-.

Des travaux d'entretien des installations sportives (patinoire des Comballes et stade des Combes) ont été réalisés pour environ CHF 10'000.-.

Un montant de CHF 16'500.- a été utilisé pour l'amélioration des places et fontaines ainsi que pour le renouvellement complet des décorations de Noël.

- **Santé**

Les coûts de ce dicastère atteignent CHF 100'988.88 en 2019, en augmentation de près de CHF 44'000.- par rapport à 2018. Le service médical des écoles a connu une augmentation de CHF 6'000.- et le CMS de CHF 31'000.-.

Les dépenses liées à la santé représentent le 2.3 % des charges de fonctionnement de l'ensemble de la commune et sont pour l'essentiel des dépenses liées.

- **Prévoyance sociale**

Pour 2019, le dicastère de la prévoyance sociale représente 10.3 % des dépenses du ménage communal. Ce poste augmente continuellement depuis une dizaine d'année et atteint CHF 457'295.27 soit 18.1 % de plus qu'en 2018 (+ CHF 70'205.17).

Les 2/3 des charges sont directement facturées par le canton et la commune n'a donc que très peu de marge de manœuvre.

La contribution communale pour les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans révolus s'élève pour 2019 à CHF 72'000.-. Votre conseil communal souhaite maintenir cette aide non obligatoire afin d'encourager les familles à demeurer à Isérables.

- **Trafic**

Ce dicastère représente 22.0 % des charges communales, soit CHF 975'360.36 de dépenses nettes. Pour 2019 ces charges ont augmenté de 11 % par rapport à 2018. Ceci est dû à la phase de formation et transition entre César Vouillamoz et David Gillioz, à un effort particulier dans l'entretien et le renouvellement de l'éclairage public ainsi qu'à l'entretien du réseau routier. L'entretien du réseau routier communal a coûté globalement CHF 219'107.50.- en 2019, soit environ CHF 27'500.- de plus qu'en 2018.

La participation communale à la réfection des routes cantonales s'est élevée à CHF 46'593.60 pour 2019, soit environ CHF 12'000.- de moins qu'en 2018.

▪ **Protection et aménagement de l'environnement**

Les coûts globaux de l'approvisionnement en eau potable se montent à CHF 125'415.35. Les recettes du service des eaux atteignent CHF 120'120.90 et témoignent d'un manque de financement d'environ CHF 5'000.-. Afin de se mettre en conformité avec les bases légales fédérales, le service technique communal travaille à la révision du règlement de distribution de l'eau ainsi qu'à la mise en place des compteurs qui devra intervenir lors de la prochaine législature.

Le coût du traitement des eaux usées se monte en 2019 à CHF 152'714.52. Les recettes atteignent CHF 103'793.35. Le manque de financement d'environ CHF 48'900.-. Comme pour les eaux potables, ce service devra également être autofinancé lors de la mise en œuvre des nouveaux règlements.

Le traitement des déchets a coûté CHF 166'233.65 pour CHF 166'322.18 de rentrées. Ce service est donc autofinancé en 2019, comme il l'a été en 2018 lors de l'introduction de la taxe au sac. Pour 2020, conformément au règlement communal qui prévoit que cette taxe doit être adaptée en fonction des coûts réels du service, la taxe de base communale sera maintenue à CHF 160.-.

▪ **Economie publique**

En 2019, la microcentrale de turbinage du Arzay a généré des ventes d'énergie pour plus de CHF 370'000.-, soit près de 15 % d'augmentation par rapport à 2018. Ceci s'explique par le fait qu'en 2018 le groupe de production a dû être arrêté pour des travaux de révisions pendant 2.5 mois, alors qu'en 2019 les interruptions induites par la construction du réservoir des Prarions et de la conduite jusqu'au Bévieux n'ont engendré des arrêts de production que de 2.5 semaines.

A elle seule la microcentrale du Arzay représente 8.2 % de toutes les recettes de la commune d'Isérables.

▪ **Finances et impôts**

Les recettes fiscales ordinaires (impôt sur le revenu, sur la fortune, impôt foncier et sur le bénéfice des sociétés) ont très légèrement augmenté en 2019 et se montent à CHF 2'557'000.-.

La vente du terrain à La Tzoumaz a été inscrite dans les comptes 2019 pour un montant net de CHF 74'000.-. Le solde de la vente a été encaissé en 2020 et figurera dans les prochains comptes.

La somme reçue pour la péréquation financière atteint CHF 317'170.-, soit CHF 7'624.- de moins qu'en 2018, mais presque CHF 8'500.- de plus qu'annoncé par le canton lors de l'élaboration du budget.

Les recettes effectives totales des impôts, de la péréquation financière et des gains sur la réalisation du patrimoine financier atteignent en 2019 CHF 3'101'285.36, en augmentation de 3.9 % par rapport à 2018. Malgré ce bon résultat, la lente décroissance et le vieillissement continu de notre population nous incitent à la plus grande prudence dans la gestion future du ménage communal.

INVESTISSEMENTS

Les dépenses brutes d'investissement se sont élevées à CHF 709'244.15 et les recettes d'investissement à CHF 125'116.70. Les dépenses nettes atteignent donc CHF 584'127.45 et ont intégralement été financées par la marge d'autofinancement dégagée.

Les investissements 2019 ont été les suivants :

- Les travaux de réfection des salles de classe de l'école primaire se sont poursuivis pour un montant net de CHF 43'369.25.
- CHF 4'446.94 ont été versés au canton à titre de participation communale aux institutions sociales en faveur des handicapés.
- Des travaux préparatoires dans le bâtiment de l'Alpina en vue de l'installation de la Maison Bedjuasse des Générations ont été entrepris pour CHF 21'953.25.
- La participation communale aux frais de construction des routes cantonales s'est élevée à CHF 69'244.90.
- La 2^{ème} partie de la réfection de la route de Teur a été réalisée pour un coût de CHF 153'126.01. Des recettes d'investissement ont été perçues (participation de tiers) pour CHF 26'677.30.
- Des travaux de renouvellement de conduites sur le réseau d'eau potable ont été entrepris pour un montant de CHF 52'617.10 et des taxes de raccordement ainsi que des subventions cantonales ont été perçues pour CHF 37'849.25.
- Les travaux sur les collecteurs d'eaux usées ont coûté CHF 6'000.- et des taxes de raccordement aux eaux usées ont été perçues pour CHF 4'344.-.
- Les ouvrages de protection contre les effondrements de la falaise morainique des Chenevires ont été entièrement achevés en 2019 pour un montant de CHF 79'161.25. Des subventions de CHF 13'246.15 ont été enregistrées comme recettes d'investissement.
- Des travaux de construction et rénovation des routes forestières, en particulier sur la Planie, ont été réalisés pour un coût de CHF 25'472.--.
- La réfection du CAD à bois datant de 1999 a été réalisée (changement de la chaudière et mise en conformité avec l'OPAIR – Ordonnance sur la Protection de l'AIR) pour un montant de CHF 246'420.40. Les subventions cantonales perçues en 2019 pour cet objet atteignent CHF 43'000.-. Le solde des travaux du CAD a été mené à bien en 2020, conjointement aux travaux de réfection de la route du Cerisier.
- Un solde de travail d'un coût de CHF 7'433.05 a été réalisé en 2019 dans le cadre de la réfection complète du réservoir du Arzay ainsi que la révision des 120'000 heures de fonctionnement de la microturbine.

L'endettement net de la commune, en diminution de CHF 38'380.15 s'élève à CHF 2'365'089.22 à la fin de l'année 2019, ce qui constitue un endettement faible. Si la marge d'autofinancement était maintenue et s'il n'était pas procédé à de nouveaux investissements, la dette communale pourrait être remboursée en 3 ans. La dette nette par habitant s'élève à CHF 2'843.- à fin 2019 alors qu'elle atteignait CHF 2'906.- en

2018. Cette légère diminution de la dette par habitant ainsi que les autres indicateurs financiers présentés dans ce fascicule après les différents aperçus des comptes de fonctionnement et d'investissement témoignent d'une situation financière maîtrisée. Ceci ne doit toutefois pas constituer un oreiller de paresse face à la baisse progressive de la population. Votre conseil communal prend en compte cette situation préoccupante dans chacune de ses décisions.

Je vous invite, chères concitoyennes, chers concitoyens, à participer nombreux à cette assemblée primaire. En vous remerciant, au nom de toute l'équipe communale, pour votre bienveillante collaboration, je vous prie de recevoir, chères bedjuasses, chers bedjuis, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour la municipalité d'Isérables

Régis Monnet
Président

Aperçu du compte administratif

Compte
2018Budget
2019Compte
2019

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	- CHF	3'525'593.12	3'601'610.00	3'851'866.36
Revenus financiers	+ CHF	4'364'638.01	4'343'941.00	4'528'473.96
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	839'044.89	742'331.00	676'607.60

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	839'044.89	742'331.00	676'607.60
Amortissements ordinaires	- CHF	662'372.65	620'100.00	586'877.45
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	176'672.24	122'231.00	89'730.15

Compte des investissements

Dépenses	+ CHF	1'817'269.65	1'258'336.70	709'244.15
Recettes	- CHF	988'897.00	349'500.00	125'116.70
Investissements nets	= CHF	828'372.65	908'836.70	584'127.45
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	839'044.89	742'331.00	676'607.60
Investissements nets	- CHF	828'372.65	908'836.70	584'127.45
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	166'505.70	-
Excédent de financement	= CHF	10'672.24	-	92'480.15

Compte de fonctionnement selon les tâches

Compte 2018

Budget 2019

Compte 2019

	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	574'357.85	33'261.25	582'000.00	23'500.00	664'967.79	31'420.10
1 Sécurité publique	205'825.85	16'281.05	228'200.00	27'500.00	178'893.88	35'971.46
2 Enseignement et formation	530'717.85	14'977.95	554'510.00	16'500.00	569'546.62	25'703.20
3 Culture, loisirs et culte	132'643.90	10'772.00	164'950.00	15'000.00	128'833.93	3'505.40
4 Santé	60'014.70	2'940.00	72'900.00	3'500.00	103'858.88	2'870.00
5 Prévoyance sociale	392'316.50	5'226.40	375'500.00	19'000.00	496'968.06	39'672.79
6 Trafic	1'078'518.20	202'482.10	1'074'500.00	239'000.00	1'151'814.61	176'454.25
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	757'716.80	478'764.11	706'300.00	467'000.00	700'057.51	499'173.28
8 Economie publique, yc services industriels	363'995.19	524'444.55	378'350.00	526'200.00	325'036.08	493'651.67
9 Finances et impôts	91'858.93	3'075'488.60	84'500.00	3'006'741.00	118'766.45	3'220'051.81
Total des charges et des revenus	4'187'965.77	4'364'638.01	4'221'710.00	4'343'941.00	4'438'743.81	4'528'473.96
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	176'672.24		122'231.00		89'730.15	

Compte de fonctionnement selon les natures

Compte 2018

Budget 2019

Compte 2019

	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	966'227.65		1'015'750.00		1'114'597.43	
31 Biens, services et marchandises	1'288'111.22		1'290'400.00		1'317'479.43	
32 Intérêts passifs	20'662.00		30'000.00		26'036.88	
33 Amortissements	662'372.65		620'100.00		586'877.45	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	287'853.80		299'500.00		322'627.43	
36 Subventions accordées	754'938.45		713'960.00		888'548.19	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	40'000.00		-		-	
39 Imputations internes	167'800.00		252'000.00		182'577.00	
40 Impôts		2'513'701.05		2'312'000.00		2'594'648.82
41 Patentes et concessions		58'516.00		56'500.00		53'563.00
42 Revenus des biens		250'141.50		399'000.00		266'031.34
43 Contributions		1'024'879.46		969'700.00		1'017'502.75
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		325'358.05		308'741.00		318'193.65
45 Restitutions de collectivités publiques		4'457.95		4'000.00		3'633.15
46 Subventions		19'784.00		42'000.00		38'224.25
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		54'100.00
49 Imputations internes		167'800.00		252'000.00		182'577.00
Total des charges et des revenus	4'187'965.77	4'364'638.01	4'221'710.00	4'343'941.00	4'438'743.81	4'528'473.96
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	176'672.24		122'231.00		89'730.15	

Compte des investissements selon les tâches

Compte 2018

Budget 2019

Compte 2019

	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Sécurité publique	-	-	2'000.00	-	-	-
2 Enseignement et formation	116'759.10	5'000.00	50'000.00	10'000.00	43'369.25	-
3 Culture, loisirs et culte	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	17'118.05	-	204'600.00	20'000.00	26'400.19	-
6 Trafic	267'883.70	75'243.05	699'431.70	252'000.00	222'370.91	26'677.30
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	859'411.85	632'067.40	52'305.00	5'000.00	137'778.35	55'439.40
8 Economie publique, yc services industriels	556'096.95	276'586.55	250'000.00	62'500.00	279'325.45	43'000.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	1'817'269.65	988'897.00	1'258'336.70	349'500.00	709'244.15	125'116.70
Excédent de dépenses		828'372.65		908'836.70		584'127.45
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte des investissements selon les natures

Compte 2018

Budget 2019

Compte 2019

	Compte 2018		Budget 2019		Compte 2019	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Investissements propres	1'748'434.70		1'162'000.00		635'552.31	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	68'834.95		96'336.70		73'691.84	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		86'290.05		252'000.00		33'918.30
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		902'606.95		97'500.00		91'198.40
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	1'817'269.65	988'897.00	1'258'336.70	349'500.00	709'244.15	125'116.70
Excédent de dépenses		828'372.65		908'836.70		584'127.45
Excédent de recettes	-		-		-	

Étiquettes de lignes	Valeur comptable année précédente	Investissements totales années précédentes	Investissements année en cours	Subventions année en cours	Investissements totales année en cours	Amortissements cumulés des années précédentes	Amortissements année en cours	Amortissements cumulés à l'année en cours	Valeur comptable année en cours	Taux d'amortiss ement
Actions la Bedjusee des eaux	100'000.00	100'000.00			100'000.00	-		-	100'000.00	0%
Aménagement des zones à bâtir	549'000.00	2'440'081.65			2'440'081.65	- 1'891'081.65	- 79'000.00	- 1'970'081.65	470'000.00	10%
Aménagement d'un étang - Plan du Fou	1.00	11'149.05			11'149.05	- 11'148.05		- 11'148.05	1.00	10%
Aménagement d'une déchetterie	280'000.00	440'000.00			440'000.00	- 160'000.00	- 35'500.00	- 195'500.00	244'500.00	10%
Aménagement sportif Buvette patinoire	27'000.00	402'931.15			402'931.15	- 375'931.15	- 3'000.00	- 378'931.15	24'000.00	10%
Aménagements agricoles	168'000.00	505'635.30			505'635.30	- 337'635.30	- 17'000.00	- 354'635.30	151'000.00	10%
Bâtiment industriel	94'000.00	686'315.00			686'315.00	- 592'315.00	- 9'000.00	- 601'315.00	85'000.00	10%
Bâtiment scolaire	138'000.00	1'233'736.40	43'369.25		1'277'105.65	- 1'095'736.40	- 9'269.25	- 1'105'005.65	172'100.00	5%
Chariot élévateur TP	1.00	19'999.60			19'999.60	- 19'998.60		- 19'998.60	1.00	10%
Chauffage à distance CAD	38'000.00	783'695.35	246'420.40	43'000.00	987'115.75	- 745'695.35	- 24'320.40	- 770'015.75	217'100.00	10%
Cimetière	122'000.00	141'006.80			141'006.80	- 19'006.80	- 12'000.00	- 31'006.80	110'000.00	10%
Collecteurs d'eau	668'000.00	2'941'642.90	52'617.10	37'849.25	2'956'410.75	- 2'273'642.90	- 54'167.85	- 2'327'810.75	628'600.00	8%
Collecteurs d'égoûts	24'000.00	533'492.65	6'000.00	4'344.00	535'148.65	- 509'492.65	- 2'206.00	- 511'698.65	23'450.00	10%
Dépôt communal TP	56'000.00	221'769.55			221'769.55	- 165'769.55	- 6'000.00	- 171'769.55	50'000.00	10%
Digues de protection	438'000.00	1'344'982.80	79'161.25	13'246.15	1'410'897.90	- 906'982.80	- 75'015.10	- 981'997.90	428'900.00	10%
Eclairage public	1.00	102'267.10			102'267.10	- 102'266.10		- 102'266.10	1.00	10%
Maison des générations	214'000.00	269'485.20	21'953.25		291'438.45	- 55'485.20	- 23'253.25	- 78'738.45	212'700.00	10%
Mensuration fédérale	1.00	114'677.70			114'677.70	- 114'676.70		- 114'676.70	1.00	10%
Microcentrale turbinage II	650'000.00	1'115'535.40	7'433.05		1'122'968.45	- 465'535.40	- 52'633.05	- 518'168.45	604'800.00	8%
PC des Combes	36'000.00	705'611.90			705'611.90	- 669'611.90	- 4'000.00	- 673'611.90	32'000.00	10%
Pelle Takeuchi TB016A	1.00	22'874.40			22'874.40	- 22'873.40		- 22'873.40	1.00	10%
PGEE	7'000.00	76'877.80			76'877.80	- 69'877.80	- 1'000.00	- 70'877.80	6'000.00	10%
Place de récréation et jeux	219'000.00	242'109.20			242'109.20	- 23'109.20	- 11'000.00	- 34'109.20	208'000.00	5%
Plaques & Noms de rues & N° de maisons	1.00	26'632.05			26'632.05	- 26'631.05		- 26'631.05	1.00	10%
Rénovation église St-Théodule	47'000.00	285'000.00			285'000.00	- 238'000.00	- 5'000.00	- 243'000.00	42'000.00	10%
Routes agricoles	1.00	367'069.00			367'069.00	- 367'068.00		- 367'068.00	1.00	10%
Routes cantonales	44'000.00	290'979.45	79'559.05	10'314.15	370'538.50	- 246'979.45	- 10'944.90	- 257'924.35	102'300.00	10%
Routes communales	867'000.00	3'295'769.45	153'126.01	26'677.30	3'422'218.16	- 2'428'769.45	- 124'048.71	- 2'552'818.16	869'400.00	10%
Routes forestières	8'100.00	77'983.05	25'472.00	-	103'455.05	- 69'883.05	- 4'072.00	- 73'955.05	29'500.00	10%
Saleuse portée TP	1.00	26'900.00			26'900.00	- 26'899.00		- 26'899.00	1.00	10%
Terrain de football	1.00	467'361.25			467'361.25	- 467'360.25		- 467'360.25	1.00	10%
Véhicule 1ère intervention / Service du feu	1.00	56'873.00			56'873.00	- 56'872.00		- 56'872.00	1.00	40%
Véhicule AEBI TP 47 S	1.00	81'931.00			81'931.00	- 81'930.00		- 81'930.00	1.00	10%
Véhicule Subaru Forester	1.00	8'000.00			8'000.00	- 7'999.00		- 7'999.00	1.00	10%
Véhicule Toyota TP	1.00	43'614.90			43'614.90	- 43'613.90		- 43'613.90	1.00	10%
Véhicule TP Ladog	1.00	137'000.00			137'000.00	- 136'999.00		- 136'999.00	1.00	10%
STEP - Agrandissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10%
Reprise du CO de Leytron	396'000.00	468'807.65			468'807.65	- 72'807.65	- 20'000.00	- 92'807.65	376'000.00	5%
Institutions handicapés sociales	-	-	4'446.94		4'446.94	-	- 4'446.94	- 4'446.94	-	100%
Total général	5'190'114.00	20'089'797.70	719'558.30	- 135'430.85	20'684'239.30	- 14'899'683.70	- 586'877.45	- 15'486'561.15	5'187'364.00	

Aperçu des indicateurs financiers

1. Degré d'autofinancement (I1)	2018	2019	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	101.3%	115.8%	107.3%

Valeurs indicatives

$I1 \geq 100\%$	5 - très bien
$80\% \leq I1 < 100\%$	4 - bien
$60\% \leq I1 < 80\%$	3 - satisfaisant (à court terme)
$0\% \leq I1 < 60\%$	2 - insuffisant
$I1 < 0\%$	1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)	2018	2019	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	20.0%	15.8%	17.9%

Valeurs indicatives

$I2 \geq 20\%$	5 - très bien
$15\% \leq I2 < 20\%$	4 - bien
$8\% \leq I2 < 15\%$	3 - satisfaisant
$0\% \leq I2 < 8\%$	2 - insuffisant
$I2 < 0\%$	1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)	2018	2019	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	11.3%	10.2%	10.7%

Valeurs indicatives

$I3 \geq 10\%$	5 - amort. suffisants
$8\% \leq I3 < 10\%$	4 - amort. moyens (à court terme)
$5\% \leq I3 < 8\%$	3 - amort. faibles
$2\% \leq I3 < 5\%$	2 - amort. insuffisants
$I3 < 2\%$	1 - amort. nettement insuffisants

3.2 Taux global des amortissements	2018	2019	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	14.3%	11.7%	13.0%

4. Endettement net par habitant (I4)	2018	2019	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	2906	2843	2874

Valeurs indicatives

$I4 < 3'000$	5 - endettement faible
$3'000 \leq I4 < 5'000$	4 - endettement mesuré
$5'000 \leq I4 < 7'000$	3 - endettement important
$7'000 \leq I4 < 9'000$	2 - endettement très important
$I4 \geq 9'000$	1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)	2018	2019	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	151.6%	153.9%	152.8%

Valeurs indicatives

$I5 < 150\%$	5 - très bien
$150\% \leq I5 < 200\%$	4 - bien
$200\% \leq I5 < 250\%$	3 - satisfaisant
$250\% \leq I5 < 300\%$	2 - insuffisant
$I5 \geq 300\%$	1 - mauvais

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires
assemblée primaire
Ofinco, art. 69quater et quinquies

Exercice comptable 2019

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date d'information à l'assemblée primaire
	NEANT				

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau

Comptabilité

Expertise

Fiscalité

Impôt

Management

Audit Révision

A l'assemblée primaire de la
Commune d'Isérables
1914 Isérables

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2019

En exécution du mandat confié, et en application des articles 83 ss de la loi sur les communes du 5 février 2004 et des articles 72 ss de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, nous avons effectué l'audit des **comptes annuels 2019** de la Commune d'Isérables.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions légales, incombe au Conseil. Celle-ci comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le conseil est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux recommandations de la profession. Sur la base de ces recommandations, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit de même que l'évaluation des risques relèvent du jugement de l'auditeur. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante pour former notre opinion. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes aux prescriptions légales et réglementaires.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions légales
- l'entretien final avec le Président de la Commune a eu lieu
- l'endettement net par habitant est considéré comme faible et a baissé durant l'année
- les compétences en matière financière sont respectées
- selon notre appréciation la Commune est en mesure de faire face à ses engagements

En conséquence, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Leytron, le 2 juillet 2020 / NM

CEFIMA SA – Fiduciaire de Leytron

Nicolas MARTINET
Réviseur responsable

Patrice MARTINET

Certifié conforme par le Conseil communal en date du 25 mai 2020

COMMUNE D'ISERABLES

Le Président :
Régis Monnet



Le Secrétaire :
Grégoire Vouillamoz



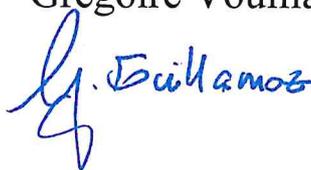
Les comptes 2019 ont été approuvés par l'assemblée primaire d'Isérables
en date du 27 août 2020

COMMUNE D'ISERABLES

Le Président :
Régis Monnet



Le Secrétaire :
Grégoire Vouillamoz



HORAIRE D'IRRIGATION 2020

Selon les jours mentionnés ci-dessous **de 05h00 à 24h00 sauf entre 11h00 et 13h00.**
Ce programme est en vigueur de suite et ce jusqu'à la mise hors service du réseau d'irrigation.

L'arrosage des jardins est libre sauf entre 11h00 et 13h00 et 17h00 et 20h00.

LUNDI : Les Champs Roux – La Valeine (supérieur rte Crêteaux) – La Cernia –
Le Preyèr – Le Plantorny – Le Drotcher

MARDI : Sous Ville – Le Grand Revier – La Golette – Les Combes – Le Mourat
– Le Planard – Les Pras

MERCREDI : Le Noyèr – la Combe de Teur – le Tsateyer – La Condemene – Les
Fontanettes

JEUDI : Les Champs Longs – Les Grands Esserts – le Tsepet - Les Dzorras –
Les Prareinous –Le Sex Blanc

VENDREDI : Le Village – L'Arzay – La Crête – La Crêta Grény – Le Sâdy – Les
Chenevires – Les Boutsès – Les Comballes – La Tsoume – Eirette

SAMEDI : La Teise – La Valeine (inférieur rte Crêteaux) – Le Cotayer – Le Biay –
La Comba Villy – Les Enteillires – Le Coteau de Teur

DIMANCHE : Les Bateindys – La Creusa Mudry – La Berdzin – Les Crêteaux –
Pierre Oray

Pour plus d'informations, un plan détaillé des zones d'irrigation est à votre disposition au bureau communal.

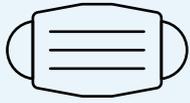
Selon le règlement communal, en cas de non respect de ce programme, les contrevenants se verront infliger une amende.

Merci de votre compréhension.

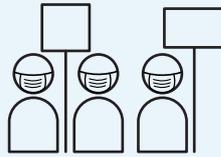
L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Coronavirus : consignes et recommandations

Ces **interdictions** et **obligations** s'appliquent actuellement dans toute la Suisse. Les cantons peuvent édicter des mesures supplémentaires.



Masque obligatoire dans les transports publics



Masque obligatoire lors de manifestations politiques

1000

Interdiction d'événements de plus de 1000 personnes

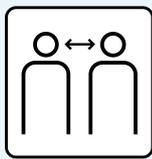


Quarantaine pour les personnes provenant des régions à risque



Plans de protection pour établissements, installations et manifestations

Les règles d'hygiène et de conduite sont des **recommandations** essentielles pour freiner la propagation du nouveau coronavirus.



Garder une distance de 1,5 mètre



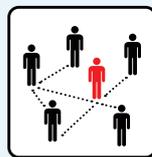
Porter un masque si l'on ne peut pas garder ses distances



Respecter les règles d'hygiène



Se faire tester en cas de symptômes



Fournir ses coordonnées et permettre ainsi le traçage des contacts



Respecter les mesures d'isolement et de quarantaine

L'**application SwissCovid** pour les téléphones portables permet de retracer les contacts. À télécharger sur : Google Play Store pour Android et Apple Store pour iOS.